



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
www.snpespjj-fsu.org snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

APRES LE PROJET DE LOI TRAVAIL, LE 49.3 ! FACE AU DENI DE DEMOCRATIE, AMPLIFIONS LES MOBILISATIONS LES 17 ET 19 MAI !

Le débat sur le projet de loi Travail à peine commencé au parlement, le gouvernement dégaîne l'article 49.3. Cet article constitutionnel permet tout simplement au gouvernement de faire passer la loi sans débat parlementaire. Dans un contexte de mobilisation qui dure depuis plus de deux mois, c'est un comble ! Cette mesure autoritaire est la preuve de l'isolement politique du gouvernement et de son incapacité à rassembler une majorité désormais exsangue.

Ce coup de force traduit un mépris envers des centaines de milliers de jeunes, de salarié-e-s, de chômeurs qui sont mobilisé-es depuis plus de deux mois. Il entérine ainsi la loi et sa philosophie libérale : l'inversion de la hiérarchie des normes qui place les accords d'entreprise au-dessus de ceux de branche et du code du travail.



Nous le rappelons : après le secteur privé, c'est la fonction publique qui sera attaquée ! Des dispositions sont aisément transposables (sur le temps de travail, les astreintes, la médecine du travail...). A terme cette « réforme » pourrait être une première étape vers un démantèlement du statut de la fonction publique. De plus nous savons que les plus jeunes, les plus précarisés, les moins qualifiés subiront cette loi encore plus fortement que les autres ! Professionnel-les intervenant auprès de publics fragilisés, nous sommes toutes et tous concerné-es !

Au sein de l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL), le SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels à participer dès aujourd'hui aux Assemblées Générales interprofessionnelles, à celles des *Nuit Debout* organisées localement, afin de débattre des modalités de postes.

Le mardi 17 mai et le jeudi 19 mai sont deux journées de mobilisation et de manifestations pour signifier au gouvernement notre refus de cette loi et de ce passage en force. Celles-ci s'inscrivent avec d'autres appels à la mobilisation dans d'autres secteurs (Routiers, Dockers et Cheminots) qui ont prévu des appels à la grève et à la mobilisation. Un préavis de grève a été déposé en ce sens par la FSU pour que chacun puisse s'y associer.

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !
MOBILISONS-NOUS
LES 17 ET 19 MAI 2016
POUR OBTENIR
LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL !**

